

Formation : « Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient »

Consignes pour le travail personnel

Rappel

Un travail personnel est réalisé par chaque participant et présenté à l'écrit aux formateurs. Il fera l'objet d'une présentation orale lors du dernier module de formation. Il pourra à cette occasion s'enrichir des apports du groupe.

La participation à toute la formation et la validation, par le formateur, du travail personnel permet l'obtention d'un certificat de formation à la pratique de l'éducation thérapeutique.

Modalités pratiques

Le travail personnel doit témoigner de la mise en application des capacités acquises ou développées pendant la formation. Il peut concerner n'importe quelle étape de la démarche d'éducation thérapeutique :

- démarche menée auprès des patients : bilan éducatif partagé, séance individuelle ou collective d'aide à l'acquisition de compétences ou à la résolution de difficultés, évaluation...
- ou démarche au sein de l'équipe de professionnels : aménagement d'un environnement favorable à l'éducation, amélioration des liens avec les autres acteurs de l'éducation thérapeutique, sensibilisation d'une équipe à l'éducation thérapeutique...

Le travail personnel comportera les : nom, prénom, lieu d'exercice, dates de la formation et nom du formateur et aura une présentation structurée en cinq axes :

- ce que j'ai voulu faire,
- comment je m'y suis préparé,
- ce que j'ai effectivement fait,
- les conclusions que j'en ai tirées,
- ce que j'ai appris à travers ce travail personnel.

Un texte de quelques pages doit être remis aux formateurs. Si, à l'occasion de ce travail personnel, un document utilisé pour l'éducation thérapeutique a été réalisé ou modifié – dossier du patient, guide d'entretien, document de liaison, outil pédagogique, etc. – il doit également être remis.